

COMMUNE DE COSSÉ EN CHAMPAGNE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 2 JUILLET 2020
COMPTE RENDU

Date de convocation: 25/06/2020

Date d’affichage : 03/07/2020

Conseillers en exercice : 11

Présents: 10 Votants: 10

L’an deux mil vingt, le deux juillet à vingt heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Stéphane FOUCHER, Maire.

Etaient présents : MMES Sonia FOURMOND, Maud COIGNARD, Fanny BAGUELIN, Aurélie LEROY, Jessica HINEKY et Mrs Stéphane FOUCHER, Dominique LAVOUÉ Mickael BAUDOUIN, Martial DZIURDA, et Vincent HOUDU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Gilles CARTIER

Marie-Jo Mesnil, secrétaire de mairie, assistait également à la présente séance.

1. Adoption du compte rendu des séances du 26 mai et 4 juin 2020 à l’unanimité.

2. Programmation des travaux de voirie sur l’exercice 2020 (Curage des fossés et arasement des bernes route d’Epineux, élagage des haies des voies communales)

Différentes entreprises ont été consultées par mail mardi 23 juin 2020, seule l’entreprise GASNIER a répondu comme suit :

Curage de fossés Prix au m/l HT	Route d’Epineux	500 ml	1.70 € HT
Arasement des bernes Prix au m/l HT	Route d’Epineux	500 ml	1.50 € HT

En plus du curage des fossés et arasement des bernes, route d’Epineux, il faudrait prévoir de l’élagage en amont.

Le Conseil donne son accord pour confier ce chantier à l’entreprise Gasnier à programmer au mois de septembre.

Le transport de terre sera réalisé par Philippe, employé communal qui transportera la terre au niveau des lagunes et Dominique Lavoué qui la transportera dans des champs à proximité.

Il est également envisagé un aménagement route de Poillé pour réaliser une voie de dégagement au niveau d’Epaulfort afin de permettre aux véhicules de se croiser en toute sécurité.

Cet aménagement serait à réaliser par des bénévoles à la fin du mois de juillet 2020 avec deux aqua tubes et remblais sur une longueur de 18 mètres.

La commission voirie se déplacera sur place jeudi 16 juillet à 18h00 pour étudier précisément cette opération. Ce sera également l’occasion de réfléchir sur l’aménagement du bourg.

3. Ecole : Nom donné à l’école ; Petite cérémonie, plaque – Programmation-Organisation

L’école fera réaliser une plaque sur l’année scolaire 2020-21 par un infographiste dans le cadre du projet d’école « découverte des métiers des parents ». La cérémonie est en conséquence reportée en 2021.

4. Affaires du personnel école : Création d'un poste provisoire dans le cadre des mesures sanitaires Covid19 ;

Vu l'ordonnance COVID 19,

Vu l'urgence sanitaire,

Considérant le travail supplémentaire à fournir pour remplir les conditions sanitaires inscrites au protocole rentrée scolaire du 12 mai 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord pour la création d'un poste à titre provisoire pour la période du 22 mai au 4 juillet 2020 à raison de 2 heures par semaine en fonction du travail à réaliser pour effectuer le ménage de l'école.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes se référant à ce dossier.

5. Vente de terrain au niveau des lagunes : Délibération après document d'arpentage (nouveaux numéros)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 juin 2018, portant sur la vente de parcelles le long des lagunes à Arnaud Leduc:

Arnaud Leduc acquière les parcelles au prix de 4 300 €/ l'hectare, après retranchement d'une bande enherbée de 7 mètres de large sur toute la longueur du ruisseau et accepte de prendre en charge les frais de bornage et de clôture,

La commune de son côté réalise le chemin le long du Treulon.

Après passage du géomètre et au vu du document d'arpentage du 20/01/2020, il convient de délibérer pour acter précisément les parcelles à vendre à Arnaud Leduc : parcelles C 1076 et 1077 pour une surface totale de 11 733 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord pour vendre les parcelles cadastrées 1076 et 1077 de la section C, soit une surface totale de 11 733 m² au prix de 4.33 € le m²,

Charge Maître Alain Guédon, notaire à Ballée – Val-du-Maine de la rédaction des actes,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes se référant à ce dossier.

6. Recensement de la population en 2021 : Nomination d'un coordinateur recenseur

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 14/02/2019 ;

Considérant le recensement de la population qui devra se faire en 2021 au cours de la période du 21 janvier au 20 février 2021.

Sur le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide

de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.

Le coordonnateur, s'il est un agent de la commune, pourra bénéficier d'une augmentation de son régime indemnitaire (IFTS, IHTS ou RIFSEEP).

Le coordonnateur, s'il est un élu local, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L. 2123-18 du CGCT.

Nommer un agent recenseur.

La population a la possibilité depuis 2016 de répondre au questionnaire par Internet, ce mode de réponse est maintenant privilégié, l'agent recenseur déposera le formulaire dans la boîte aux lettres des habitants et ne rencontrera uniquement les personnes n'ayant pas répondu spontanément.

7. Bâtiment communal 3 rue des Fours à Chaux :

Décision de réaliser quelques travaux afin de pouvoir relouer le logement communal :

- Placo cuisine
- Isolation
- Peinture
- Chauffage
- Etc..

La commission des bâtiments communaux visitera le logement jeudi 9 juillet à 18h30 pour lister les travaux à prévoir.

8. Journée Européenne les 19 et 20 septembre 2020 – Organisation –

Le thème retenu pour cette édition 2020, en France et en Europe, est « Patrimoine et éducation : apprendre pour la vie ! ».

Dominique Lavoué et Martial Dziurda, dans le cadre de l'association du patrimoine, se chargent de l'organisation de cette journée.

Martial informe le conseil que le 22 août une procession « M de Marie » fera étape à Cossé-en-Champagne.

9. Date et organisation de la prochaine journée citoyenne : 10 octobre 2020;

Liste des travaux à programmer dans le cadre de la journée citoyenne :

- Entretien des espaces verts, taille et plantations
- Divers marquages au sol dans la cour de l'école et sur la voirie (passages piétons, emplacements des stationnements, etc...)
- Peintures intérieures de l'école
- Curage de la mare au niveau des lagunes et réfection de la digue
- Réfection du puits

La séance est levée à 23h00